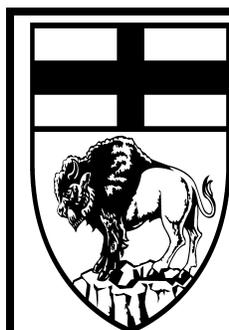


Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 78

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)*

## **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT  
M. DYCK  
M. CULLEN  
M. BOROTSIK  
M. BRIESE  
M. LAMOUREUX

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **GRIEFS**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

## **COMITÉ PLÉNIER**

## **COMITÉ DES SUBSIDES**

---

## **ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS**

M. le *ministre* LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 47) — *Loi sur la Société CentrePort Canada/The CentrePort Canada Act*  
(amendé — comité)  
(amendement [1] — M. GERRARD)

---

## **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*  
(amendé — étape du rapport)  
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*  
(M. HAWRANIK)

---

## **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE**

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(amendé — comité)  
(amendé — étape du rapport)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

(amendé — comité)  
(amendé — étape du rapport)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

(amendé — comité)

---

## **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(M. MAGUIRE — 15 min)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

(N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act*

(M. DYCK)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. ALTEMEYER — Bâtiments écologiques

26. Attendu :

que le changement climatique est l'un des enjeux les plus importants pour notre planète aujourd'hui;

que nous avons tous la responsabilité de réduire nos émissions, tels que les gaz à effet de serre, de promouvoir des méthodes de construction écologiques et de prêcher par l'exemple afin de minimiser les répercussions de la société sur l'environnement;

que les méthodes de construction écologiques apportent de nombreux bienfaits à l'environnement, tels que la réduction des émissions, notamment des gaz à effet de serre, et de la dépendance aux sources d'énergie importées et non renouvelables ainsi que la diminution de notre empreinte écologique, grâce à l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement;

que, par rapport aux bâtiments conventionnels, les bâtiments écologiques donnent lieu à des factures moins élevées en matière d'énergie, d'eau et d'égout, et qu'ils nécessitent moins d'entretien, de réparations et de rénovations à long terme, ce qui réduit ainsi les coûts d'exploitation et d'entretien et compense toute augmentation des coûts en capital;

que le gouvernement provincial a mis en place sa Politique de bâtiments écologiques qui exige que toute nouvelle construction ou tout nouveau projet de rénovation important financé par la province nécessite un niveau de certification argent du système LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);

que des études ont démontré que, comparativement aux bâtiments conventionnels, les bâtiments écologiques offrent un milieu de vie plus salubre et une qualité de vie supérieure;

que les bâtiments écologiques ont une meilleure valeur d'actif grâce à l'image positive auprès du public, aux coûts d'exploitation moins élevés et à la hausse des valeurs de la propriété qu'ils entraînent;

que la construction et la rénovation de maisons selon des méthodes respectueuses de l'environnement favorisent la demande pour des produits et des services de construction davantage écologiques, ce qui crée ainsi de nouvelles possibilités économiques au sein du secteur de la fabrication;

que les bâtiments écologiques réduisent également les fuites économiques en diminuant notre vulnérabilité face à l'instabilité des prix et à l'approvisionnement à long terme en gaz naturel, en propane et en mazout;

qu'offrir des logements à prix abordable aux Manitobains à faible revenu est une priorité essentielle du gouvernement provincial et que près de 5 000 unités d'habitation ont été construites ou rénovées au Manitoba depuis l'année 2000;

qu'incorporer des méthodes de construction écologiques rendra les projets d'habitation futurs plus abordables et réduira les coûts d'exploitation des résidants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'incorporer des principes de construction écologiques dans la conception de ses initiatives de construction, y compris les résidences neuves ou rénovées de Logement Manitoba.